

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2009 à 18H00

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Alain COURRAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Christelle ORAND, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Raphaël SOTON donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Nadine DUMAIRE donne pouvoir à Christelle ORAND, Franck MORIOT donne pouvoir à Eric MARTIN, Patricia FOUCAULT donne pouvoir à Jacky GRIBET, Robert DEYGAS donne pouvoir à Christian ROUCHON, Christophe DIELEN donne pouvoir à Ludwig MONTAGNE, Luc RODET donne pouvoir à Gérard MONTALON, Noël GREVE donne pouvoir à Alain COURRAULT.

Monsieur le Maire donne lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux du 1er octobre 2009 et du 17 octobre 2009.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

**ASSAINISSEMENT DE VILLENEUVE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Agence de l'Eau a octroyé à la commune une subvention de 35 443,00 € HT pour les travaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve (réseau de transport des eaux usées). Afin d'encaisser cette subvention, il convient de signer une Convention d'Aide Financière avec l'Agence de l'Eau..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Convention d'Aide Financière à signer avec l'Agence de l'Eau.

**ASSAINISSEMENT DE VILLENEUVE - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES
ESSAIS CONTROLES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'assainissement au hameau de Villeneuve ont débuté le lundi 19 octobre 2009.

Conformément à la loi, des contrôles sur les réseaux d'assainissement doivent être réalisés par une entreprise agréée, préalablement à la réception des travaux :

- tests de compactage des remblais de tranchées
- épreuves d'étanchéité sur réseau EU gravitaire
- épreuves d'étanchéité sur le réseau de refoulement
- inspections visuelles et télévisuelles sur réseau EU

Après consultation auprès de quatre entreprises, la commission assainissement a décidé de retenir l'entreprise Techni-Vision, pour un montant de 11 830,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise Techni-Vision pour effectuer les contrôles sur les réseaux d'assainissement du Hameau de Villeneuve, pour un montant de 11 830,00 € HT.

Arrivée de Monsieur Christophe DIELEN
Départ de Monsieur Ludwig MONTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES » - MODIFICATION DES STATUTS

La Communauté de Communes « Les Deux Rives » réfléchit actuellement à la mise en œuvre de nouveaux projets qui vont nécessiter, pour entrer en phase opérationnelle, une modification de ses statuts : reprise en gestion directe du Relais d'Assistants Maternelles et construction de la maison de la santé.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a emménagé en septembre dans de nouveaux locaux. Il convient donc de modifier l'adresse du siège dans les statuts. Toujours dans cet article « siège », il serait souhaitable de donner la possibilité au Bureau de délibérer dans toutes les communes.

Enfin, à l'occasion de cette modification, une simplification de la rédaction de certaines compétences est proposée, sans changer le champ de compétences.

Afin que Monsieur le Préfet puisse prendre un arrêté modifiant les statuts de la Communauté de Communes « Les Deux Rives », il convient que chaque commune délibère sur les projets de nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes « Les Deux Rives ».

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DU SPANC

Monsieur le Maire rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif est soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Le premier alinéa de l'article L.2224-2 interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge, dans leur budget propre, des dépenses au titre de ce service. Toutefois, le deuxième alinéa prévoit trois dérogations à ce strict principe de l'équilibre.

Le SPANC fonctionne depuis 2006. Jusqu'à présent, l'équilibre financier était assuré par les redevances. Une subvention exceptionnelle des communes membres sur les exercices 2010 et 2011 permettrait de ne pas augmenter la redevance d'une manière excessive.

La commission d'assainissement du SIBG a travaillé sur différentes simulations de participation communales et il apparaît qu'une participation de 5 € par foyer non raccordé au réseau d'assainissement collectif pour les exercices 2010 et 2011 permettrait de maintenir un taux de redevance abordable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, refuse de donner une subvention exceptionnelle au SPANC de 5 € par foyer non raccordé au réseau d'assainissement collectif pour les exercices 2010 et 2011.

Arrivée de Monsieur Luc RODET

MNT – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE POUR LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Par délibération n°10 du 27 février 2007, la commune a souscrit auprès de la MNT un contrat collectif de prévoyance « maintien de salaire ». Ce contrat a pour objet de garantir la perte de rémunération sous forme d'indemnités journalières ou de garanties d'invalidité pour les agents des collectivités locales ayant des arrêts de travail qui excèdent la durée d'indemnisation à 100% prévue par le statut de la fonction publique.

En vertu de ce contrat, le taux de cotisation est de 1,44% de la masse salariale.

La MNT vient de faire savoir que le taux de cotisation passerait à 1,58% à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, compte tenu de la dégradation depuis plusieurs mois des comptes sociaux se traduisant par une forte augmentation des arrêts de travail et de leur gravité aussi bien dans le secteur public que privé. Elle sollicite à ce titre la conclusion d'un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat initial entre la Commune de Saint Barthélemy de Vals et la Mutuelle Nationale Territoriale, et décide de continuer à subventionner la MNT à hauteur de 25% de la cotisation des agents pour le contrat collectif de maintien de salaire.

Arrivée de Messieurs Noël GREVE et Franck MORIOT

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- L'organisation du repas des seniors du dimanche 15 novembre 2009.
- Le défilé du 11 novembre 2009.
- Le courrier des Sénateurs de la Drôme concernant la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales. Une motion de soutien sera votée lors du prochain conseil municipal.
- L'affichage du discours de Monsieur le Maire lors de l'inauguration du centre de valorisation des déchets résiduels, dans les panneaux d'affichage, et sa diffusion sur le site internet de la commune.
- Le repas de la Sainte-Barbe.
- Le compte-rendu de la réunion du SIVG fait par Messieurs Franck MORIOT et Noël GREVE.
- Les îlots de propreté du SIRCTOM. Les lieux d'emplacement seront étudiés par la commission environnement.

La liste des fêtes et manifestations des mois de novembre et décembre 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE